

Conseil d'administration  
Séance du 12 décembre 2017

Délibération n°1  
Portant **approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 4

Membres absents et non représentés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017 est approuvé.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 18 mai 2018

Publié le : 18 mai 2018